Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260407-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260407-DE

n°07

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Rapporteur : Ronan LOAS

Conformément à l'article L 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou l'adjoint délégué, Président de la commission;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus 2000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Rôle de la commission :

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs les nominations prennent effet immédiatement.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260407-DE

Vu l'article L 1650 du Code général des impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette présentation,
- **DRESSE** la liste de présentation suivante :

	Titulaires	**Suppléants**
1	Liliane MARTEVILLE	Marianne POULAIN
2	Anne-Valérie RODRIGUES	Ludovic FOUGEANET
3	Christian CHEMOUL	Armelle GEGOUSSE
4	Christian LAURENT	Jean-Guillaume GOURLAIN
5	Claude ORVOINE	Christian PERRIEN
6	Carole DE AMORIM	Marie-Christine LE NORMAND
7	François MICAUD	Pascal GUERIF
8	Cédric ORVOËN	Brigitte LE LIBOUX
9	Jean-Luc SCIEUX	Ludovic ILLIEN
10	Serge LECUYER	Laetitia LAFFONT
11	Isabelle GUSMINI	Helene BOLEIS
12	Christine BARETTE	Claudie LE BIHAN
13	Karine THEPAUT	Denise PALUD
14	Michel LE MESTRALLAN	Jack MAIGNAN
15	Corinne GOADEC	Roland RICAUD
16	Erwan RIBAULT	Lysiane METAYER

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260407-DE

➢ **DIT** que la commission sera présidée par le maire ou Liliane MARTEVILLE, adjointe déléguée aux finances et ressources humaines

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS,
Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355